



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

28 novembre 2020

Contact presse :

Claire Avelle

07 66 42 72 33

**c.avelle@afc-
france.org**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

Les Associations Familiales Catholiques devant le Conseil d'État

Le décret confirmant l'annonce faite par Président de la République mardi soir, réaffirmée par le Premier ministre jeudi matin, de la reprise des cultes en présence de public dans la limite incohérente de 30 personnes a été publié ce samedi 28 novembre.

Tout comme de nombreux fidèles de toutes confessions, les AFC estiment que cette décision est absurde sur le fond, méprisante sur la forme et qu'elle ne permet pas aux familles de pratiquer leur culte, particulièrement pour les chrétiens au cours de ce temps de l'Avent qui commence.

Les Associations Familiales Catholiques seront présentes aux côtés d'autres associations à l'audience qui se tiendra cet après-midi, samedi 28 novembre à 15h au Conseil d'Etat. Elles demandent que le Ministre prenne toutes décisions visant à permettre l'exercice du culte dans des conditions sanitaires réalistes.